

## Savoirs Indigènes et Contraintes Anthropologiques dans le Cadre des Programmes de Conservation en Afrique Centrale

Daou Joiris  
Université Libre de Bruxelles

### RÉSUMÉ

Cette communication envisage les principaux critères socioculturels que les programmes de conservation des forêts tropicales humides devraient prendre en considération. Ces critères sont spécifiques aux économies forestières en Afrique centrale. L'auteur aborde essentiellement les questions 1) des terroirs coutumiers, 2) des activités de subsistance et 3) du pouvoir politique au niveau villageois. Il traite aussi des changements socio-économiques provoqués par la gestion d'une aire protégée. Le papier est illustré par des études de cas dans le cadre du programme ECOFAC.

### INTRODUCTION

Le défi d'un projet trinational de conservation ne se pose pas qu'en termes écologiques ou administratifs. Il se pose également en termes humains. Les populations rurales qui exploitent actuellement la zone Lobéké au Cameroun, la Réserve Dzanga-Sangha en République Centrafricaine et le Parc de Nouabalé-Ndoki au Congo connaissent, depuis les années 1970, de nouvelles réalités. L'implantation des compagnies forestières et des aires protégées, ainsi que le développement des safari ont modifié le contexte socio-économique au niveau local; les populations se voient dépossédées de leurs droits d'usage au profit des concessions forestières, de la chasse sportive et des zones de protection intégrale. Parallèlement, les demandes extérieures en produits forestiers, particulièrement en gibier, se sont dramatiquement accrues.

Le défi des projets de conservation souhaitant associer les populations locales à la gestion d'une aire protégée se situe certes à plusieurs niveaux et soulève de nombreux problèmes relevant du développement, de la santé publique et de l'exploitation rationnelle du milieu forestier. Je n'aborderai, dans cette communication, qu'un aspect de cette problématique: le droit d'usage de la terre et le bail. En effet, celui-ci, pour des communautés rurales dont l'économie dépend essentiellement des ressources de la forêt, représente un enjeu essentiel.

L'objectif de ce papier est de soulever la question de l'intégration des terroirs coutumiers dans les limites d'une zone «à exploitation villageoise». Il s'agit également d'envisager en quoi cette mesure favoriserait le maintien d'économies locales exploitant rationnellement le milieu forestier. Dans la première partie de mon exposé, je présente rapidement les principales caractéristiques des populations rurales concernées par le projet trinational. Ensuite, je reprends la

*En effet, le droit d'usage de la terre, pour des communautés rurales dont l'économie dépend essentiellement des ressources de la forêt, représente un enjeu essentiel.*

AIRES PROTÉGÉES	SUPERFICIE	POPULATION	DENSITÉ
Lake Lobéké (Cam.)	3.000 km <sup>2</sup> (env.)	109.002 (Province de l'Est)	1 hab./ km <sup>2</sup> (recens. 1987, Département de la Boumba et Ngoko)
Dzanga-Sangha (RCA)	335.900 ha (1990)*	19.412 (Sangha-Mbaéré)	3 hab./ km <sup>2</sup> (recens. 1975, Préfecture de la Sangha-Mbaéré)
Dzanga-Ndoki (RCA)	122.000 ha (1990)*	19.412 (Sangha-Mbaéré)	3 hab./ km <sup>2</sup> (recens. 1975)
Nouabalé-Ndoki (Cg.)	n-a	55.800 (Sangha)	0.1-0.8 hab./ km <sup>2</sup> (recens. 1974, Préfecture de la Sangha-Mbaéré)

Tableau I Densité de population dans les AP du projet trinational.

\*UICN, 1991

définition du terroir coutumier en milieu forestier. Enfin, m'appuyant sur des exemples tirés du Programme ECOFAC, je propose d'illustrer mon propos par le cas d'un zonage inapproprié et par celui d'un zonage plus adéquat.

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU HUMAIN DANS LA RÉGION SANGHA

Dans les zones rurales où se situent les AP du projet trinational, la densité de population est très faible. Les recensements officiels sont anciens et en général approximatifs, particulièrement en ce qui concerne les Pygmées. De ce fait, les projets sont souvent amenés à actualiser eux-mêmes ces données. Ainsi est-il nécessaire, pour ce faire, de prendre en considération: (1) la mobilité individuelle, (2) l'habitat dispersé et (3) les zones périphériques. En ce qui concerne la mobilité individuelle, la population d'un village présente des résidents permanents et des résidents occasionnels d'un village quelconque. Les individus peuvent circuler entre les villages de leurs parentés en tant que résidents temporaires pendant les vacances, cérémonies et visites sociales. Tous les villages traditionnels comprennent à la fois un hameau de bordure de piste et des campements temporaires de chasse, de collecte et de pêche implantés sur le terroir de la communauté.

Les zones périphériques comprennent les villages traditionnels implantés en dehors de l'A.P. mais dont le terroir de la communauté est situé dans l'A.P. Ils considèrent ce terroir comme le leur. Par exemple un village traditionnel peut être établi à la limite d'une aire protégée mais considérer que cette terre appartient aux terroirs

coutumiers des villageois. En plus, les populations locales peuvent habiter à la périphérie des terroirs coutumiers, dans les centres demi-urbains du projet où se trouvent les centres administratifs et les campements des ouvriers et d'où provient une demande en produits forestiers (vivriers, gibiers).<sup>1</sup>

Le nord-ouest du Bassin congolais, et plus spécifiquement le projet trinational, présente une grande variété culturelle et linguistique: 1) des groupes «agriculteurs itinérants sur brûlis» éventuellement pêcheurs qui incluent quatre ethnies bantous et six ethnies oubanguiennes, et 2) des communautés de chasseurs-cueilleurs Pygmées qui sont représentées par un groupe Bantou (le Aka-Mbenzélé) et un groupe oubanguien (les Bakas).

D'une façon générale, et quelles que soient leurs spécificités culturelles, ces ethnies partagent globalement les mêmes conditions de vie en tant que sociétés paysannes dont l'économie dépend étroitement du milieu forestier; elles partagent aussi la même conception de la nature. En ce qui les concerne, la forêt est vécue comme un milieu inhospitalier contre lequel il faut déployer une énergie et des savoir-faire considérables pour en exploiter les ressources et qu'il a fallu «domestiquer» (techniquement et symboliquement). Cette conception est diamétralement opposée à celle des «naturalistes» pour lesquels la même forêt, les mêmes espaces, ne représentent pas directement le cadre de vie ni ce qui leur permet de satisfaire leurs besoins; la forêt correspond pour eux à un espace de découverte. Un

<sup>1</sup> Très peu d'études sont disponibles (Pour le Nord-Congo, voir notamment Blake, 1994)

ETHNIES	LANGUES	LOCALISATION
Aka Mbenzélé	Bantu, C 10	Dzanga-Sangha, Nouabalé-Ndoki
Baka	Ubangian	Lobéké
Bangando	Ubangian	Lobéké
Bomassa	Ubangian	Dzanga-Sangha, Nouabalé-Ndoki
Kaka	Bantu, A 93	Lobéké, Dzanga-Sangha
Kwele	Bantu, A 85	Lobéké, Nouabalé-Ndoki
Mbomam	Bantu, A 85	Lobéké
Mpiemo	Bantu, A 86	Dzanga-Sangha
Ngundi	Ubangian	Nouabalé-Ndoki
Pande	Bantu, C 12	Dzanga-Sangha
Pomo	Bantu, A 92	Dzanga-Sangha, Nouabalé-Ndoki
Yangéré	Ubangian	Dzanga-Sangha

Tableau 2 Principales ethnies présentes dans les Aires Protégées du projet trinational.

exemple simple peut éclairer cet antagonisme: pour les paysans, l'éléphant évoque de la nourriture, de l'argent (ivoire) et un prédateur qui saccage les plantations sans parler des frayeurs que sa rencontre en forêt peut occasionner aux familles; pour les «naturalistes», le même éléphant renvoie principalement à un intérêt scientifique (espèce protégée) et financier (devises provenant du tourisme cynégétique et de vision), jamais à une menace pour leur sécurité ni à un produit alimentaire. Ceci est valable pour la plupart des animaux sauvages, dès lors qu'ils représentent un intérêt pour les «naturalistes». Nous sommes donc ici en présence de deux vécus qui conduisent inévitablement à des conceptions différentes de la Nature.

### LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCONOMIES DE SUBSISTANCE

Conformément au modèle en vigueur dans toute la zone forestière du Bassin Congolais, les économies rurales sont loin de constituer un ensemble monolithique. Du point de vue économique, plusieurs types d'économies traditionnelles sont pratiquées, l'essentiel étant représenté par des essarteurs plus ou moins spécialisés appelés «agriculteurs itinérants sur brûlis» (voir Figure 1 ci-dessous pour les types d'économies locales pour les sites ECOFAC). Contrairement à une idée encore répandue, les essarteurs ne pratiquent pas que l'agriculture mais exercent aussi des activités de prédation (chasse, cueillette, collecte, pêche dans les cours d'eau de forêt).

Suivant une tendance générale pour l'Afrique centrale, la littérature spécialisée est peu fournie, particulièrement en ce qui concerne les études ethnoécologiques. Les agriculteurs sont largement moins étudiés que les Pygmées qui ne représentent pourtant qu'une mino-

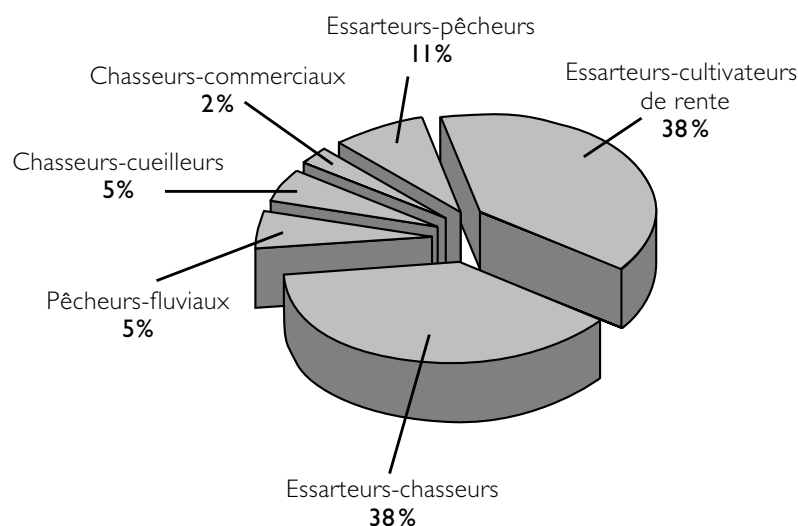


Figure 1 Tendances des différents types d'économies locales dans les zones d'intervention du Programme ECOFAC au Cameroun, Gabon, Congo et en RCA (pourcentages équivalents à moins de 100% à cause des estimations).

AP	ESSART. AGRICULTURE	ESSART.- PÊCH.	CHASS.- CUEILL.	CHASS.- COM.	PÊCH.
Lobéké	Bangando Mbomam Kwélé		Pygmées Baka	Kaka	
Dzanga-Sangha	Mpiemo Kaka Bomassa Yangéré	Pande Ngundi	Pygmées Aka-Mbenzélé		Pomo
Nouabalé-Ndoki	Bomassa Kaka	Kwélé			Pomo Bomoali

Tableau 3 Tendances probables des types d'économie rurale en présence dans les A.P. du projet trinational.

rité, moins de 5% parmi les autres populations rurales. Le même constat s'impose pour la région du projet trinational. Dès lors, il est nécessaire d'extrapoler les données récoltées dans des sociétés situées en périphérie des AP, et parfois dans des zones très éloignées (donc différentes du point de vue écologique et culturel) pour se faire une idée des modalités d'exploitation du milieu.

### LE POUVOIR TRADITIONNEL DE TYPE ACÉPHALE ET LES LIMITES DE LA GESTION PARTICIPATIVE

La plupart des sociétés forestières d'Afrique centrale ont un régime politique de type acéphale avec une organisation relativement peu hiérarchisée qui tourne autour du chef de lignage. Les qualités de leader constituent encore aujourd'hui un modèle, en tant que système de valeurs, auquel la jeune génération se réfère. Ces personnalités politiques ne sont pas nécessairement les responsables politiques, ce qui pose tout le problème de la représentativité locale vis-à-vis d'un programme de conservation.

Dans la Réserve de Faune du Dja, où l'on retrouve le même contexte culturel et politique coutumier que dans les A.P. du projet trinational, le programme ECOFAC a identifié des associations locales et s'est donné un temps d'observation pour comprendre comment ces dernières fonctionnent. En d'autres termes, le programme a opté pour l'utilisation de structures locales préexistantes.

Un problème majeur est la propension opportuniste de certaines associations locales se constituant spontanément, avec l'aide de parents implantés en ville («élites»), pour présenter des demandes

financières. Dans ce cas, le discours écologique, en faveur de la protection de l'environnement, est intégré mais cela n'implique pas nécessairement de nouveaux comportements, comme par exemple l'abandon de la chasse commerciale. La constitution de comités de vigilance contrôlant les terroirs villageois apparaît comme motivant pour la population. Mais malgré un certain enthousiasme de la part des populations, de sérieux problèmes logistiques et fonciers persistent. Cependant, (1) les relations de parenté sont telles que certains «étrangers» apparentés mais résidant ailleurs ont accès au terroir et (2) il est difficilement envisageable que le Ministère de l'Environnement couvre des actions villageoises à ce niveau.

La «gestion participative» expérimentée par ECOFAC varie suivant les aires protégées. Si l'on se réfère au modèle de Pimbert et Pretty (1995) et sans vouloir figer la réalité qui, rappelons-le, est dans une phase d'expérimentation, il semble qu'il s'agisse essentiellement d'une «gestion participative» de type «participation in information giving» couplée avec une approche s'inspirant de la «participation for material incentives». Les populations concernées par le programme ECOFAC participent en répondant aux questions que les chercheurs et les gestionnaires du projet leur posent à travers des questionnaires et des réunions, mais elles n'ont pas la possibilité d'influencer les décisions car elles ne sont pas informées des résultats des recherches («participation in information giving»). Dans la Réserve de Faune de la Lopé au Gabon, où les employés d'ECOFAC sont pratiquement tous originaires du District de Lopé, les populations participent au programme en fournissant de la main-d'oeuvre et en recevant des salaires («participation for material incentives»). Ce type de «gestion participative», qui est adopté par beaucoup de projets de conservation et de développement, présente le désavantage de créer une dépendance financière et surtout de ne pas perdurer au terme du projet.

*Un problème majeur est la propension opportuniste de certaines associations locales se constituant spontanément, avec l'aide de parents implantés en ville («élites»), pour présenter des demandes financières. Dans ce cas, le discours écologique, en faveur de la protection de l'environnement, est intégré mais cela n'implique pas nécessairement de nouveaux comportements, comme par exemple l'abandon de la chasse commerciale.*

## LE TERROIR COUTUMIER DES AGRICULTEURS ITINÉRANTS SUR BRÛLIS

En règle générale, en milieu forestier, les villages sont entourés d'une double zone qu'ils exploitent. La première zone correspond à l'aire d'exploitation agricole et la seconde, à l'aire d'exploitation forestière. La région cultivée comprend des zones de jachère de plus ou moins longue durée (de 2/3 ans à 10/20 ans, voir 30 ans). La zone agricole comprend des forêts secondaires régénérées apparemment abandonnées mais auxquelles des règles de propriété, à la fois collectives et individuelles, sont appliquées et qui seront un jour cultivées par la communauté villageoise. La zone forestière comprend des pistes et des lignes de pièges dont les utilisateurs sont connus. Dans ce contexte, l'aire d'exploitation forestière d'un village s'étend bien au delà des parcelles cultivées et des jachères; elle couvre en général plusieurs dizaines d'hectares de part et d'autre de la piste.

La superficie des terroirs villageois varie essentiellement suivant le type d'économie locale, par exemple chez les Boyela (de l'ancien Zaïre) étudiés par Sato (1983), un village de 200 personnes couvre environ 110 km<sup>2</sup>. L'aire de chasse des hameaux (composés de 34 personnes en moyenne) représente environ 15 km<sup>2</sup>; l'aire de chasse par personne étant de l'ordre de 0,4 km<sup>2</sup>. Chez les Mvae (au Cameroun) étudiés par Edmond Dounias (1993, *comm. pers.*), le terroir de chasse est évalué à 100 km<sup>2</sup>. Dans la Réserve de Faune du Dja, les zones exploitées par l'échantillon des villages s'étendent sur une distance allant au moins jusqu'à 30 km à partir de la piste. Finalement des données récoltées dans le Parc National d'Odzala semblent du même ordre, bien que là, les terroirs agricoles soient nettement moins étendus et qu'inversement, les terroirs forestiers soient vastes.

Le terroir villageois correspond à l'espace vital du village. Il s'agit, en milieu forestier, de vastes superficies permettant aux économies locales d'exploiter rationnellement le milieu, en alternant les zones d'exploitation suivant des systèmes de rotation dans les zones cultivées ainsi que dans les zones de chasse, de cueillette et de pêche. Ces systèmes de rotation portent sur plusieurs générations. Ainsi, le terroir coutumier est envisagé ici dans une perspective dynamique: il ne correspond pas seulement à ce qui est exploité lors de notre passage mais à ce qui est potentiellement exploitable par les habitants d'un village.

*Le terroir villageois correspond à l'espace vital du village. Il s'agit, en milieu forestier, de vastes superficies permettant aux économies locales d'exploiter rationnellement le milieu, en alternant les zones d'exploitation suivant des systèmes de rotation dans les zones cultivées ainsi que dans les zones de chasse, de cueillette et de pêche.*

### LE TERROIR DES CHASSEURS-CUEILLEURS PYGMÉES

En ce qui concerne les peuples forestiers semi-nomades, les habitants d'un campement de chasseurs-cueilleurs effectuent leurs déplacements à l'intérieur de terroirs forestiers restreints aux limites définissables. Actuellement, la grande majorité des campements Pygmées sont semi-sédentarisés à proximité des villages d'agriculteurs avec lesquels les membres du camp effectuent leurs échanges. Au sud-est du Cameroun, les familles de chasseurs-cueilleurs exploitent de petites plantations vivrières, parfois comme des cultures de rente, et séjournent en forêt pour des périodes variées. La mobilité des chasseurs-cueilleurs pose le problème de l'actualisation des données récoltées préalablement en milieu mobile. Jusqu'à présent, aucun chercheur n'a produit une monographie ethnoécologique sur les Aka et les Baka semi-sédentarisés.

### LES ZONES À EXPLOITATION VILLAGEOISES: EXEMPLES DU PROGRAMME ECOFAC

Deux exemples nous aideront à illustrer les approches à l'administration de ressources adoptées par l'organisation de la conservation. Dans le premier exemple, il s'agit des zones protégées gérées par le Programme ECOFAC dans lequel l'exploitation du village n'est pas intégrée dans l'administration des zones de protection.

Dans cette aire protégée, la Réserve de Faune de la Lopé au Gabon, les villages situés dans l'aire protégée sont soumis depuis une dizaine d'années à la réglementation de la Réserve. La chasse et le piégeage dans les plantations sont prohibés; seules les activités agricoles en périphérie des villages sont autorisées. L'interdiction de la pose des pièges dans les plantations a non seulement provoqué une forte augmentation de la déprédation des cultures par les animaux, mais a également eu des répercussions en chaîne en terme de sécurité (présence de gorilles et d'éléphants près des villages), de santé publique (pollution de l'eau potable par une population animale croissante en périphérie des villages, forte diminution des protéines animales dans l'alimentation) et d'appauvrissement de l'environnement par l'intensification des cultures près des villages (les femmes rapprochent leurs jardins près des villages pour pouvoir les surveiller plus facilement). Actuellement, il est pratiquement impossible de mener des enquêtes fiables sur les terroirs villageois car d'une part, le contexte économique local est profondément affecté, et d'autre part, les villageois redoutent la répression du service des Eaux et Forêts.

A titre d'exemple d'une AP-ECOFAC qui menace des zones à exploitation villageoise, dans le Parc National d'Odzala (au Congo), suivant le plan d'aménagement actuel, les activités villageoises peuvent se dérouler dans une «zone-tampon» de 5 km à partir de la piste et dans une «zone banale» située en dehors de l'aire protégée. Le programme ECOFAC prévoit d'étendre la «zone-tampon» de façon à ce que cette dernière englobe mieux les terroirs coutumiers. En effet, actuellement, des zones de cueillette et de pêche ne sont accessibles par les populations qu'en payant des patentes très élevées et en parcourant le risque de se déplacer non-armés dans des zones giboyeuses. Par ailleurs, la «zone banale» est surexploitée depuis que la chasse est interdite dans l'aire protégée. En effet, les chasseurs originaires des villages situés dans l'aire protégée se sont rabattus sur cette «zone banale» qui était préalablement destinée aux seuls villages situés en dehors de l'aire protégée. Notons ici que la zone du Parc National d'Odzala concernée par l'habitat humain ne correspond qu'à une infime partie de l'aire protégée dans son ensemble et que nous nous trouvons ici très loin des zones les plus intéressantes du point de vue écologique et touristique.

Il apparaît clairement que là où des «zones à exploitation villageoises» existent, comme dans le Parc National d'Odzala au Congo («zone-tampon» et «zone banale»), ces dernières ne répondent pas nécessairement aux besoins des économies locales. Dans ce cas, la bande de 5 km de la «zone-tampon» englobe bien les terroirs agricoles des villages mais non pas leurs terroirs forestiers. Ce plan de zonage donne l'impression d'être conçu pour des populations d'agriculteurs et non pour des populations dont l'économie combine des activités agricoles et de prédation (chasse, cueillette, pêche). Par conséquent, les populations locales sont privées non seulement

de leurs terres mais se trouvent également en situation de devoir payer des patentes pour pouvoir les exploiter.

Il ressort également qu'un zonage inapproprié, comme dans la Réserve de Faune de la Lopé (Gabon) peut, à moyen terme, provoquer des situations qui vont à l'encontre des objectifs conservationnistes. Dans ce cas, le fait qu'aucune «zone à exploitation villageoise» n'ait été ménagée autour des villages et que le piégeage dans les plantations et les jachères assurant normalement la protection des cultures soit interdit, a indirectement affecté le système agricole. Ceci a provoqué le rapprochement des cultures des villages, l'accroissement des superficies pour compenser les pertes dues à la déprédation des animaux, le ralentissant du système de rotation, et a finalement donné naissance à une agriculture intensive qui appauvrit le milieu. Ainsi, l'interdiction du piégeage a littéralement amputé le système agricole d'un élément vital et, de ce fait, provoqué l'émergence d'une exploitation irrationnelle, non-durable, de l'environnement.

Dans le contexte des sociétés humaines qui dépendent essentiellement du milieu pour leur subsistance et leur bien-être, la non-reconnaissance des terroirs coutumiers dans les plans d'aménagement est une source de tensions considérables vis-à-vis du programme de conservation. Une telle mesure a inévitablement des répercussions en terme des droits d'usage, ces derniers étant perturbés ou interdits. Au cours de nombreuses réunions que nous avons organisées, des villageois nous ont très souvent fait part de leur indignation et de leurs inquiétudes. En général, quelque soit l'aire protégée où nous nous trouvions, ils perçoivent clairement qu'avec l'arrivée de «la conservation», leurs terres ne leur appartiennent plus (au sens communautaire du terme) et qu'elles sont désormais destinées à un nouvel usage tel que la protection exclusive. Et soulevant le problème des «battues administratives» qu'ils doivent solliciter en cas d'agression mais qui ne peuvent intervenir avant que l'animal n'ait détruit une plantation ou blessé, voire tué, une personne, ils nous ont quelquefois interpellés, non sans ironie, pour savoir s'ils étaient encore «moins que des animaux» pour qu'on les amène à vivre dans une telle insécurité.

## CONCLUSION

La question foncière, avec des choix de plans de zonage appropriés et adaptés aux réalités locales, devrait être au centre des débats sur la «gestion participante». En effet, ces choix conditionnent les modalités d'exploitation du milieu par les populations locales. Les systèmes d'administration de terre déterminent aussi la qualité des relations que ces dernières entretiennent avec les programmes de conservation. Ainsi, quelque soit le statut attribué aux «zones à exploitation villageoise» («zone-tampon», «zone banale», «secteur

*En général, quelque soit l'aire protégée où nous nous trouvions, ils perçoivent clairement qu'avec l'arrivée de «la conservation», leurs terres ne leur appartiennent plus (au sens communautaire du terme) et qu'elles sont désormais destinées à un nouvel usage tel que la protection exclusive.*

de développement rural», etc.), il nous paraît nécessaire que celles-ci soient conçues et délimitées de telle sorte qu'elles permettent aux économies locales d'exercer une exploitation rationnelle de l'environnement. Cette approche nécessite de se donner les moyens de bien connaître les populations concernées et leurs modalités d'exploitation du milieu.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bahuchet, S. 1991. Spatial mobility and access to resources among the African pygmies. Dans *Mobility and territoriality*. Casimir, M.S. and Rao, A., eds. New York: Berg.
- \_\_\_ 1992. *Dans la forêt d'Afrique Centrale. Les Pygmées Aka et Baka*. Peeters/SELAF.
- \_\_\_ 1993. La rencontre des agriculteurs. *Les Pygmées parmi les peuples d'Afrique centrale*. Peeters/SELAF.
- Blake, S. 1994. *A reconnaissance survey in the Kabo Logging concession south of Nouabalé-Ndoki National Park*, Northern Congo. ASAIID, NYZS/WCS, Government of Congo, World Bank, GTZ.
- Bridon, M., Angoue, C. and Mbourou, C. 1995. *Étude sociologique dans les villages de la Réserve de la Lopé* (rapport final). Projet ECOFAC Gabon, AGRECO-CTFT.
- De Wachter, P. 1995. *Agriculture itinérante Badjoue dans la Réserve de Faune du Dja (Est-Cameroun)*, Thèse de Maîtrise, Faculté de Sciences Agronomiques et Sciences Biologiques Appliquées, Katholieke Universiteit Leuven, Leuven, Belgique.
- Dounias, E. 1993. *Dynamique et gestion différentielle du système de production a dominante agricole chez les Mvae du Sud Cameroun forestier*. Thèse de doctorat, Université de Montpellier II.
- Joiris, D.V., Avril 1996. *Synthèse régionale des expertises anthropologiques réalisées de 1993 à 1996 dans le cadre de la première phase du Programme ECOFAC au Cameroun, Gabon, Congo et en RCA*. Projet ECOFAC, AGRECO-C-I. 42 p. + annexes.
- \_\_\_ 1997. La nature des uns et la nature des autres: mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique centrale. Dans *Les peuples des forêts tropicales: systèmes traditionnels et développement rural*, Joiris et de Laveye, eds., Actes du colloque de Bruxelles (6 Novembre 1993), Civilisations (IS-ULB/CEE-DG Vm), Vol XLIV, 1-2.
- \_\_\_ Importance of customary lands for conservation: case studies based on the ECOFAC Programme in Cameroon, Gabon, Congo and Central African Republic (paper presented at the Pan African symposium on sustainable use of natural resources in community participation, 24-27 June 1996, Harare, Zimbabwe).
- Joiris, D. V. and Bahuchet, S. Juin 1993. Afrique équatoriale. Dans *Situation des populations indigènes des forêts denses humides*, Bahuchet, S. et al. Rapport pour la C.C.E. (DG XI), Luxembourg: Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 518 pp.
- Joiris, D.V. and Tchikangwa, B. Août 1995. *Systèmes foncier et socio-politique des populations de la Réserve du Dja. Approche anthropologique pour une gestion en collaboration avec les villageois* (rapport final). Projet ECOFAC-Cameroun, AGRECO-CTFT. 80 p. + annexes.
- Pimbert, M. P. and Pretty, J. N. 1995. *Parks, people and professionals: putting "participation" into protected areas management*. UNRISD/International Institute for Environment and Development/VVWF International Discussion Paper 57, UNRISD, Geneva: 26.
- Sato, H. 1983 *Hunting of the Boyela, slash and burn agriculturalists, in the Central Zaire forest*. African Study Monographs, 4: 1-54.

- UICN. 1988. *Le droit de la forêt, de la faune et de la flore dans les pays de la forêt dense humide africaine*. Programme: Utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.
- \_\_\_\_\_. 1991. Protected areas of the world. A review of national systems. *Serie Afrotropical*. Vol. 3. Compiled by the World Conservation Monitoring Center. IVth World Congress on National Parks and Protected Areas, Caracas, Venezuela.
- Vansina, J. 1991. *Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique*. Enquête et documents d'histoire africaine, 9. Centre d'histoire de l'Afrique, Université Catholique de Louvain/Centre Aequatoria, Mbandaka (Zaïre).
- UICN. 1988. *Le droit de la forêt, de la faune et de la flore dans les pays de la forêt dense humide africaine*. Programme: Utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.
- UICN. 1991. Protected areas of the world. A review of national systems. *Serie Afrotropical*. Vol. 3. Compiled by the World Conservation Monitoring Center. IVth World Congress on National Parks and Protected Areas, Caracas, Venezuela.
- Vansina, J. 1991. *Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique*. Enquête et documents d'histoire africaine, 9. Centre d'histoire de l'Afrique, Université Catholique de Louvain, Centre Aequatoria, Mbandaka (Zaïre).

DAOU V. JOIRIS entreprend des recherches ethnographiques depuis 1985 dans la partie sud du Cameroun, travaillant précisément sur les Pygmées BaAka et Bagyeli. Elle sert d'assistante technique au projet AGRECO-CTFT-ECOFAC et de coordonnateur pour les consultances dans le cadre du program APFT de la Communauté Economique Européenne (DGV VIII). Depuis 1992 elle est maître assistante à l'Université Libre de Bruxelles, et chercheur affiliée au Laboratoire LACITO-CNRS, France.

Bibliographie sommaire: voir bibliographie de l'article

Daou Joiris, Centre d'Anthropologie Culturelle, Université Libre de Bruxelles, 44 Avenue Jeanne, 1050 Bruxelles, Tel: 32.2.650.34.28, E-mail: vjoiris@ulb.ac.be.